

Plan Local d'Insertion Economique - Ajustement de la subvention 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : La délibération du 15 décembre 1997 prévoyait le versement d'une subvention au PLIE subordonnée à la mise en place d'une évaluation menée sur 3 années (1997-1998 et 1999) en Franche-Comté portant sur les 3 points suivants :

- le parcours des bénéficiaires,
- les réseaux de partenariat,
- le mode de pilotage du PLIE.

Cette étude a fait l'objet d'un versement par la Ville d'une subvention de 50 000 F en 1998 étant entendu que la Ville s'engageait à réajuster le montant de ladite subvention en 1999 sur présentation de l'acte d'engagement réglementant la mission. Celle-ci s'est élevée à 52 931,34 F.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer la somme complémentaire s'élevant à 2 931,34 F.

Cette somme sera inscrite sur l'imputation 92.523.6574 après transfert de 2 940 F du chapitre 92.95/ 6281.30200 et versée à l'Association du PLIE.

«M. NUNINGER : Juste un mot, Monsieur le Maire, pour préciser que l'évaluation avait un caractère obligatoire voulu par l'Etat et le FSE. L'évaluation était régionale et concernait les PLIE de Montbéliard, Dole et Besançon. Ceux-ci sont financés à parts égales par les villes ou les associations et le complément est financé par l'Etat. Si l'évaluation n'était pas de notre point de vue contestable sur le fond, il était important qu'on puisse être évalué année par année et c'était normal de l'accepter ainsi. Quant à la forme, elle ne s'est pas montrée convaincante, elle a été contestée par l'organisme, par le PLIE, par le bureau, par le conseil d'administration et à cet effet, nous avons expédié un courrier à M. le Préfet pour lui dire notre insatisfaction quant aux résultats exposés. Cette évaluation n'était pas l'oeuvre de professionnels, je tiens à le préciser et à le souligner, elle était non seulement contestée mais contestable quant aux chiffres ressortis, quant aux confusions qui ont été établies et quant au manque de connaissances ou aux imprécisions qu'elle comportait. Nous avons fait le nécessaire mais je tenais à le souligner».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie- Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. NUNINGER, Président du PLIE ne participant pas au vote), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.